

Dossier d'inscription 2024

**Tu as entre 16
et 18 ans ?**

**Tu habites
Malansac ?**



**Participe à des chantiers
d'utilité communale cet été
et empoche 15 euros par demi-journée !**



Avant le 26 juin

*Dossier d'inscription en mairie
et sur le site Internet (Jeunesse)*

Malansac 
Espace de caractère en pleine nature

CADRE DU DISPOSITIF

Vote au conseil municipal du 16 mai 2024

Public visé

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 18 ans exclusivement domiciliés à MALANSAC.

Seront prioritaires les jeunes qui n'ont pas participé au dispositif des années précédentes.

Critères d'inscription

- Les jeunes intéressés doivent **avoir entre 16 et 18 ans (dans l'année en cours)** pour participer aux missions et remplir un dossier d'inscription.
- La mixité sera respectée autant que possible.
- Les missions seront **proposées durant les vacances scolaires**. Chaque jeune ne pourra effectuer plus de **8 missions par an**.
- L'indemnité forfaitaire est fixée à **15 euros par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée** (3h). L'indemnité est exclue de l'assiette des cotisations sociales (CSG, RDS).

Règles des missions

- a) Les missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes, dans une démarche citoyenne,
- b) Les organisateurs des missions s'engagent à déléguer sur les sites concernés l'encadrement pédagogique et technique approprié lors du déroulement de la mission.
- c) Il est de la responsabilité du jeune de se présenter avec une tenue adaptée à la nature des travaux qui lui sont confiés (vêtements et chaussures).

La commune de MALANSAC propose plusieurs missions dans les différents services de la commune avec pour objectif, l'implication des jeunes dans un travail d'utilité communale.

Les chantiers seront encadrés par des employés communaux.



FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Âge :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Sexe :

Adresse :
.....

Téléphone portable (du jeune en mission) :

Téléphone du domicile ou du représentant légal :

Adresse électronique :

Préférences d'inscriptions aux créneaux des missions proposées (limite de 8) : à cocher

Services techniques (espace vert, petits travaux)

- Lundi 8 juillet 8h-11h Mardi 9 juillet 8h-11h Mercredi 10 juillet 8h-11h
 Jeudi 11 juillet 8h-11h Vendredi 12 juillet 8h-11h Lundi 15 juillet 8h-11h
 Mardi 16 juillet 8h-11h Mercredi 17 juillet 8h-11h Jeudi 18 juillet 8h-11h
 Vendredi 19 juillet 8h-11h

Médiathèque (rangement livres et jeux)

- Jeudi 11 juillet 8h30-11h30 Jeudi 18 juillet 14-17h

École (nettoyage des locaux)

- Lundi 8 juillet 8h30-11h30 Lundi 8 juillet 13h30-16h30 Mardi 9 juillet 8h30-11h30

- Souhait de participer aux missions réouvertes fin août



Autorisation « droit à l'image »

Dans le cadre du dispositif Argent de poche, la commune est susceptible de réaliser des photos/vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication.

Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue

Pièces à joindre

- Cette feuille de renseignements complétée
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de la carte de sécurité sociale
- Copie de l'attestation de responsabilité civile (avec nom du jeune)
- RIB si titulaire d'un compte bancaire personnel
- Charte d'engagement signée (ci-après)
- Autorisation parentale (ci-après)

AUTORISATION PARENTALE

NOM :

Prénom :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants,

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans la « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de Malansac s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

autorise

NOM Prénom.....

à participer à « Mission Argent de Poche 2024 » et la commune à communiquer ses coordonnées aux organisateurs de la mission.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette chartre est un engagement de votre part, mais également de la commune de Malansac en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-là attentivement.

Concernant la périodicité de l'activité

✓ La Mission Argent de Poche se déroulera pendant les vacances scolaires durant un créneau horaire de 3h. Je serai encadré(e) par un référent.

Concernant la ponctualité

✓ J'arrive à l'heure au point de rendez-vous.

✓ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

✓ En cas d'indisponibilité, j'avertis les référents 48 heures avant le début de la mission. Néanmoins, en cas d'intempéries, toute mission commencée sera rémunérée.

Concernant la réalisation des missions

✓ Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.

✓ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.

✓ Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront à minima être placés sur silencieux.

✓ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

✓ Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.

✓ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

✓ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.

✓ Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

✓ Je m'engage à ne pas divulguer les informations liées à la population que j'ai pu entendre durant mes missions.

✓ Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.



Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive de la Mission Argent de Poche.
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

- ✓ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€ pour 3h de mission.
- ✓ Le versement sera réalisé selon ma préférence soit par virement bancaire dans la quinzaine qui suit la fin de la mission (si je suis titulaire d'un compte bancaire) ou par un versement en liquide pendant les ouvertures de la mairie sur rendez-vous.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

NOM Prénom :

Date :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)